

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI^e ANNEE. - N° 23

MARDI 20 MARS 2007

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

Décès de Monsieur Henri LE GUICHAOUA ancien Conseiller général de la Seine

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 23 février 2007, de Monsieur Henri LE GUICHAOUA, ancien Conseiller général de la Seine.

Pendant la Deuxième guerre, Monsieur LE GUICHAOUA fit preuve d'un courage certain, et obtint la médaille de la bataille de Gembloux (14-15 mai 1940) et la médaille des Evadés.

Commissaire aux comptes, élu de la banlieue (38^e secteur), Monsieur LE GUICHAOUA siégea, sur les bancs du groupe centriste, au Conseil général de la Seine de mars 1959 à septembre 1967, fut membre du Bureau de mars 1959 à juin 1960 et participa aux travaux de la Deuxième Commission (assistance aux vieillards et aliénés — assistance aux malades — protection de l'enfance — hygiène sociale) et de la Commission de la jeunesse et des sports.

Par ailleurs, il représenta le Département de la Seine dans différents organismes notamment la Commission de surveillance de l'Institut départemental des aveugles de Saint-Mandé et celle de l'école d'infirmières de l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 28 février 2007 à Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques.

Décès de Madame Catherine LAGATU ancienne Sénatrice ancienne Conseillère générale de la Seine ancienne Conseillère municipale de Paris

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 1^{er} mars 2007, de Madame Catherine LAGATU, ancienne Sénatrice, ancienne Conseillère générale de la Seine, ancienne Conseillère municipale de Paris.

Professeure, membre du mouvement de Résistance « Libération-Nord » en Bretagne, durant la guerre, elle adhéra à la C.G.T. en 1945 et au parti communiste en 1946.

Elle devint membre du Comité fédéral du parti communiste du Finistère en 1948, puis s'établit à Paris où elle poursuivit son action de militante en devenant membre du Comité départemental de la Seine et de l'Union des Femmes Françaises dans le 10^e arrondissement.

Proclamée Conseillère municipale du 7^e secteur (3^e, 4^e et 10^e arrondissements) en 1954, après le décès d'Alban SATRAGNE, et réélue en 1959, elle siégea au Conseil jusqu'en 1965, fut membre du Bureau en 1964 et participa aux travaux de la Quatrième Commission, de la Commission mixte du travail et du chômage, de la Commission de la jeunesse et des sports ainsi que de la Commission d'aide à l'enfance.

Par ailleurs, Madame LAGATU fut Sénatrice de la Seine de 1968 à 1977 et occupa les fonctions de Secrétaire de cette assemblée en 1974.

Mme LAGATU était Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 6 mars 2007 à Descartes, en Indre-et-Loire.

SOMMAIRE DU 20 MARS 2007

	Pages
Décès de Monsieur Henri LE GUICHAOUA ancien Conseiller général de la Seine.....	593
Décès de Madame Catherine LAGATU ancienne Sénatrice ancienne Conseillère générale de la Seine ancienne Conseillère municipale de Paris	593

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 26 et mardi 27 mars 2007	595
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 26 et mardi 27 mars 2007 siégeant en formation de Conseil municipal	596

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 26 mars 2007 597

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairies d'arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris pour la délivrance des copies et extraits d'acte d'état civil, à des fonctionnaires titulaires des services d'état civil des vingt mairies d'arrondissement (Arrêté du 7 mars 2007) 597

VILLE DE PARIS

Fixation des modalités de candidature, de sélection et de financement des projets et de la composition du jury du Label Paris Co-développement Sud, édition 2007, de la Ville de Paris (Arrêté du 13 mars 2007)..... 598

Modification de la composition du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris (Arrêté du 15 mars 2007)..... 599

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-031 portant création d'une zone 30 à l'intérieur des limites du quartier vert « Marais », à Paris 4^e (Arrêté du 8 mars 2007)..... 600

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-035 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Rodier, à Paris 9^e (Arrêté du 8 mars 2007) 600

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-024 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique avenue Paul Appell, à Paris 14^e (Arrêté du 8 mars 2007) 601

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-049 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15^e arrondissement (Arrêté du 8 mars 2007)..... 601

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-050 réglementant, à titre provisoire, la circulation place du Général Beuret, à Paris 15^e (Arrêté du 12 mars 2007) 602

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-054 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de l'Avre, à Paris 15^e (Arrêté du 12 mars 2007) 602

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-055 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de l'Avre, à Paris 15^e (Arrêté du 13 mars 2007)..... 602

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-015 pro-
rogeant les dispositions de l'arrêté STV 7/2006-102 du
8 novembre 2006 réglementant, à titre provisoire, la cir-
culation générale dans la rue Edouard Lockroy, à
Paris 11^e (Arrêté du 9 mars 2007) 603

Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes (1023) et d'avances (023) du service technique des transports automobiles municipaux en date du 7 février 2001 ... 603

Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle n° 63 de 1836 accordée au sein du Cimetière de Père-Lachaise (Arrêté du 12 mars 2007) 603

Arrêté de péril relatif à la concession centenaire n° 147 de 1946 accordée au sein du Cimetière du Père-Lachaise (Arrêté du 12 mars 2007) 604

Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle n° 322 de 1871 accordée au sein du Cimetière du Père-Lachaise (Arrêté du 12 mars 2007) 604

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité frigoriste ouvert à partir du 12 février 2007 pour 1 poste 605

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité frigoriste ouvert à partir du 12 février 2007 pour 1 poste 605

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 février 2007 pour 3 postes 605

Direction des Ressources Humaines. — Nom du (de la) candidat(e) autorisé(e) à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 février 2007 pour 3 postes..... 605

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un agent en qualité de délégué permanent du syndicat C.F.D.T (Arrêté du 9 mars 2007) 605

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 4 (secrétaire administratif) — (Décision du 13 mars 2007) 606

Election présidentielle — Scrutin des 22 avril et 6 mai 2007. — Inscription sur les listes électorales en dehors de la période de révision. — Rappel 606

DEPARTEMENT DE PARIS

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Régie d'avances et de recettes du Service d'Accueil Familial Départemental de Monfort l'Amaury — Modification de l'arrêté du 18 janvier 2007 désignant le régisseur et le mandataire suppléant..... 606

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Modification des arrêtés constitutifs de régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Alençon, de Bellême, d'Enghien, d'Antony, d'Auxerre, de Sens et d'Ecommoy du 10 janvier 2002 606

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Modification des arrêtés de régisseur et de mandataire suppléant des régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Alençon, de Bellême, d'Enghien et d'Ecommoy 606

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Modification des arrêtés de régisseur et de mandataire suppléant des régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Antony, de Sens et d'Auxerre 607

Fixation des tarifs journaliers 2007 afférents à la dépendance de l'établissement Club Montsouris situé 18 bis-20, rue d'Alésia, à Paris 14^e (Arrêté du 8 mars 2007)..... 607

ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2007/47/D/104 portant délégation de signature du Directeur du groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal (Arrêté du 12 mars 2007) 607

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-20250 fixant la composition nominative de la Commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police — (Arrêté modificatif du 12 mars 2007) 608

Arrêté n° 2007-20253 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 12 mars 2007) 608

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité serrurerie du 30 janvier 2007 608

Nom du candidat déclaré admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité serrurerie du 30 janvier 2007..... 608

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité électricité du 30 janvier 2007..... 608

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité électricité du 30 janvier 2007..... 609

Nom du candidat déclaré admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité maintenance des bâtiments du 30 janvier 2007 609

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité plomberie du 30 janvier 2007 609

Nom du candidat déclaré admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité froid et climatisation du 30 janvier 2007 609

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité mécanique automobile du 30 janvier 2007 609

Adresses d'immeubles en péril faisant l'objet d'arrêtés de mainlevée 609

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — Régie. — Délibérations du Conseil d'Administration du 9 janvier 2007 609

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs (F/H) de la Ville de Paris. — Rappel..... 609

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal de la Commune de Paris. — Dernier rappel 610

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2007. — Dernier rappel 610

POSTES A POURVOIR

Caisse des Ecoles du 16^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint au chef des services économiques (F/H) 610

Bureau du Cabinet du Maire. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 610

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 610

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 611

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administration (F/H) 611

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration ou d'ingénieur des travaux (F/H) 611

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 611

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 611

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux..... 612

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur hygiéniste de la Commune de Paris (F/H) 612

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur hygiéniste de la Commune de Paris (F/H) 612

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris..... 612

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 612

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 26 et mardi 27 mars 2007.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 26 et mardi 27 mars 2007 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris
Bertrand DELANOË

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 26 et mardi 27 mars 2007 siégeant en formation de Conseil municipal.

Questions des Conseillers de Paris

I - Questions du groupe U.M.P. :

QOC 2007-61 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris concernant la double tarification entraînée par le remplacement à l'est du pont de Garigliano, du bus PC 1 par le tramway T3.

QOC 2007-62 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur la réalisation d'une étude des stations de taxis irrégulièrement utilisées dans le 16^e arrondissement, afin de restituer des places de stationnement aux automobilistes.

QOC 2007-63 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'aménagement du marché Cervantès et de son quartier.

QOC 2007-64 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur la mise en place de ralentisseurs rues de la Convention et Saint-Charles (15^e), à proximité des écoles.

QOC 2007-65 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le projet d'un deuxième conservatoire dans le 15^e arrondissement.

QOC 2007-66 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'absence de débat au Conseil de Paris sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (S.D.R.I.F.).

QOC 2007-67 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au calendrier du Plan de Déplacements de Paris par rapport à celui du S.D.R.I.F.

QOC 2007-68 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la concertation avec les habitants et les commerçants concernant la création d'une piste cyclable rue Damrémont (18^e).

QOC 2007-69 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de la convention signée entre la Ville de Paris et l'association « les Parisiens associés ».

QOC 2007-70 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la densité moyenne dans la Capitale.

QOC 2007-71 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au développement de Paris comme place financière et économique.

QOC 2007-72 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la prise en compte du quartier « Jonquières-Epinettes » (17^e) dans le périmètre d'actions de la SEMAEST.

QOC 2007-73 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la prise en compte du nombre de logements sociaux à Paris calculés dans le cadre du S.D.R.I.F.

QOC 2007-74 Question de M. René LE GOFF et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de l'insuffisance du nombre de taxis destinés à satisfaire le transport des voyageurs arrivant gare du Nord.

QOC 2007-75 Question de M. François LEBEL et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'attribution d'un marché de concession du manège enfantin du parc Monceau.

QOC 2007-76 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'état sanitaire des pigeons depuis le dernier contrôle réalisé au second semestre 1999.

QOC 2007-77 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur une question orale d'octobre 2006, restée sans réponse, concernant le pigeonnier pilote dans le 14^e arrondissement.

QOC 2007-78 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la suppression de places de stationnement gratuit et l'évolution du stationnement de surface à Paris.

QOC 2007-79 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'ouverture de la « Maison des associations » dans le 2^e arrondissement.

QOC 2007-80 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'équipement d'ordinateurs de l'école polyvalente, 20, rue Etienne-Marcel (2^e).

QOC 2007-81 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de la campagne de sensibilisation des Parisiens aux nombreux accidents de la route qui ont eu lieu l'an dernier dans la Capitale.

QOC 2007-82 Question de Mme Catherine DUMAS, MM. Christophe LEKIEFFRE, Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ-de-LÉPINAY et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le devenir de l'association « action artistique de la Ville de Paris ».

QOC 2007-83 Question de M. François LEBEL et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la convention d'occupation domaniale de la culée du pont Alexandre III.

QOC 2007-84 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'utilisation de l'emplacement des fontaines situées en contrebas de la place du Trocadéro.

QOC 2007-85 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés.

II - Questions du groupe Union pour la démocratie française :

QOC 2007-54 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris sur le nombre de bouquinistes installés le long de la Seine.

QOC 2007-55 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant la date de mise en service de la halle Gabriel-Lamé à Bercy pour l'accueil des trains de fret.

QOC 2007-56 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris relative au calendrier établi pour nettoyer le boulevard Diderot, face à la gare de Lyon et la place de la Nation.

QOC 2007-57 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Préfet de Police concernant l'activité des véhicules chargés d'emmener les voitures à la fourrière qui, au cours de leurs activités, créent des embouteillages.

QOC 2007-58 Question de M. Didier BARIANI et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant l'absence de parcs de stationnement dans le Plan de Déplacements de Paris, notamment dans le 20^e arrondissement.

QOC 2007-59 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris relative à la préservation de la ferme Montsouris qui appartient au patrimoine de la Capitale.

QOC 2007-60 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant les mesures envisagées pour améliorer la qualité des animations dans les écoles.

III - Question du groupe « Les Verts ».

QOC 2007-52 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative au soutien de la Ville de Paris à M. Mohammed ABOU, prisonnier d'opinion en Tunisie.

IV - Question du groupe socialiste et radical de gauche.

QOC 2007-46 Question de Mme Elisabeth LARRIEU et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris concernant la réattribution d'un huitième poste d'animateur à l'école maternelle, 221, boulevard Pereire (17^e).

V - Questions des élus non inscrits :

QOC 2007-47 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris relative au bilan de l'opération 2006 du dispositif « Chalex », système de veille et de mobilisation en cas de crise climatique.

QOC 2007-48 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris à propos des marchés publics portés devant la juridiction administrative depuis 2001.

QOC 2007-49 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Préfet de Police sur le nombre de délits de fuite constatés lors des accidents corporels liés à la circulation au cours de ces trois dernières années.

QOC 2007-50 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris relative à la procédure des questions orales.

QOC 2007-51 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Préfet de Police sur l'évolution quantifiée des agressions à domicile au cours des trois dernières années.

VI - Question commune :

QOC 2007-53 Question de M. Jacques BRAVO, Mmes Corine BURLIS et Nicole AZZARO à M. le Préfet de Police concernant les problèmes d'insécurité constatés au nord du 9^e arrondissement.

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 26 mars 2007.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, le lundi 26 mars 2007 à 15 h 15.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

*Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général*

Bertrand DELANOË

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairies d'arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris pour la délivrance des copies et extraits d'acte d'état civil, à des fonctionnaires titulaires des services d'état civil des vingt mairies d'arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2122-10 ;

Vu l'article 8 du décret n° 62-921 du 3 août 1962 modifié ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2006 déléguant dans les fonctions d'officiers d'état civil certains fonctionnaires titulaires, pour la délivrance de toutes copies et extraits d'actes civils.

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 27 novembre 2006 est abrogé.

Art. 2. — Les fonctionnaires titulaires, dont les noms suivent, sont délégués par le Maire de Paris dans les fonctions d'officier de l'état civil pour délivrer toutes copies et extraits d'actes d'état civil :

1^{er} arrondissement :

Stéphane RONDEAU, Geneviève MARCHAIS, Isabelle JAHIER, Céline FALLAVIER, Fatima KHOUKHI, Christine LAPOUGE, Arlette HAUEUR.

2^e arrondissement :

Anne DECAMPENAIRE, Pierre BOURGADE, Agnès MALHOMME, Aurélie DALLE.

3^e arrondissement :

Jacques VITZLING, Sylviane KERISAC, Valérie SEGUIN, Philippe MONTOUX, Olivier STEIN, Marie-Thérèse MOÇOTEGUY.

4^e arrondissement :

Marie-France PHILIPPE, Christine NELSON, Nathalie BURLLOT, Sébastien FOURNIER.

5^e arrondissement :

Claire BERTHEUX, Céline DUVAL, Maryse FIEHRER, Marinette LOUISON, Martine MANGIN, Cristina MENDES, Sophie ROGERS, Virginie USSE.

6^e arrondissement :

Martine GAILLARD, Jacqueline BERTHEUX, Martine LEYMERIGIE, Corinne BALLESTER, Irène BRAILLON, Françoise FRÉNOIS, Françoise YVERNAULT, Sylvie VORMESE.

7^e arrondissement :

Bernard HOCHEDÉZ, Richard SEGUIN, Martine BOLLE, Laurent TORTISSIER, Mireille BRUNET, Christian DESCHAMPS, Sabine ZENERE.

8^e arrondissement :

Marie Dominique CORDOVAL, Manon HAGEGE, Khadija FENAOUI, Karine ADELE, Marie-Geneviève TROUVE, Dragana KRSTIC, Murielle DIAZ.

9^e arrondissement :

Nadia KERRIEN, Christophe MOREAU, Sylviane LAIR, Anne-Marie ROLLAND, Mireille BORDEAU, Jean FAULCONNIER, Martine LIARD, Céline MARREC, Joseph REISS.

10^e arrondissement :

Nathalie THOMONT, Valérie COCHARD, Laurence BELLEGUEULE, Sylvie BICHARI, Annie BORGNON, Sophie BOURAHLA, Mohammed CHARGUI, Martine DELHAY, Henry DESFRANÇOIS, Janine DUVAL, Séverine DUBOIS, Muriel FAVIER, Corinne FENEZ, Christel GAUSSON, Malgorzata LEFORT, Christine NOUAILHETAS, Christian VINSON, Chantal WENTZEL.

11^e arrondissement :

Vincent de VATHAIRE, Nathalie GATTO MONTICONE, Laure BERTHINIER, Marie-Thérèse DOMINIQUE, Frédéric COQUET, Pascale DELBANCUT, Martine DELUMEAU, Nathalie DEPLANQUE-VIS, Régine GALY, Maryvonne GARET, Marie-Lisiane GERMANY, Nora HADDOUCHE, Michel ISIMAT-MIRIN, Jean-Noël LAGUIONIE, Mirette MODESTINE, Gisèle MOINET, Michèle PIVRON, Vada VUIBOUT.

12^e arrondissement :

Benjamin VAILLANT, Doudou DIOP, Françoise BILLEROU, Patricia MONLOUIS, Véronique MORARD, Amina LAZOUNI, Catherine BALTHAZE, Sylvie BOIVIN, Brigitte BOREL, Malgorzata CAMASSES, Ghislaine DALBIN, Caroline HANOT, Lysiane JOURNO, Luc OBJOIS, Sylviane ROUSSET, Sébastien LAMBEAUX, Sandra LEGRAND, Fabienne MARI, Marie-Claude MARTIN, Véronique PEDRONI, Geneviève PEREZ.

13^e arrondissement :

Sylvain CHATRY, Annelise CANONICI, Blandine MARTRE, Pascal FRENE, Jacqueline ABRAM, Hafida BELGHIT, Guislaine CARITÉ, Danielle COMBEDOUZON, Joëlle DAMON, Oumar DIALLO, Jean-Marc FACON, Louissette FERRÉ, Evelyne LOUIS, Myrienne MANGUER, Laurence MICHALON, Maryvonne NAVARRO-PION, Ghislaine PAYET, Antonella RIBAUDO, Claudine SOULIÉ.

14^e arrondissement :

Marie-Françoise DEMORÉ, Mathieu THEOCHARIS, Françoise VALETTE, Daouda DIOUMANERA, Philippe ALLAINGUILLAUME, Gautier CONAN, Catherine DEKKAR, Marc DE SMET, Marie-Noëlle DEUS, Roselyne DORVAN, Jacqueline ESCUDIE, Marie EUGENE, Frédéric FECHINO, Isabelle FERREIRA, Chantal FOUCHER, Patricia GAHAROUT, Marie-Rose GILSON, Marthe HOUELCHÉ, Pascale MAISON, Marie-Françoise MARIE-JOSEPH, Michèle PIERRON, Sandrine RAMBAUD, Christine RIBEIRO, Annie ROSSIO, Fabrice SANTELLI, Cyril VALOGGIA, Christiane VERNEAU, Christine SIMON, Christiane BIENVENU, Sylvie PALLISCO, Christine BOUGHENAIA, Paul DIDI.

15^e arrondissement :

Michel FOISEL, Odile DESPRES, Albane GUILLET, Marie-Chantal VACHER, Martine LASCAUX, Marie-Andrée GALTIER, Marie-Hélène LAFON, Guyliène AUSSEURS, Béatrice BELLINI, Magali BERGER, Jocelyne BIENVENU, Anne-Marie BLAT, Yvonnick BOUGAUD, Gwénaëlle CARROY, Bernard DUCHAINE, Marie-Thérèse DURAND, Jean-Pierre GALLOU, Edwige GUERINEAU, Odile KOSTIC, Anne MASBATIN, Simon PEJOSKI, Gwénaël POULIZAC, Cédric ROUSSEL, Isabelle TABANOU, Fatima THENARD, Marie-France JEAN-MARIE.

16^e arrondissement :

Fabrice MAURICE, Guillaume FROGER, Marie ROMANA, Marie-Hélène CANALE, Brigitte LEROY-BEAUDET, Beata BOTROS, Véronique CHADNI, Dominique BALESDENS, Patrick DEVESA, Carol GIRAUD, Christine LE BRUN de CHARMETTES, Max MACKO, Julie NGUYEN, Jean-Jacques POUENAT, Sylvie ROUGIER, Anton SALA, Jany SOREL.

17^e arrondissement :

Josiane GUILLEMOT, Christophe BOUTIER, Nellie GRODOSKI, Brigitte JOSSET, Malika BENHAMOU, Daniel THIERY, Françoise VALLET, Rosette ADAM, Marie-Aline GAILLARD, Martine TONDU.

18^e arrondissement :

Richard DELBOURG, Alexandra DESCUBES, Pierrette ABEHZELE, Dominique BEN HAIEM, Chantal CAUVIN, Felixiana CAVARE, Sylvie DELCLAUX, Flora FRANCIETTE, Nadine FREDJ, Corinne GOULOZELLE, Christine LECORGUILLE, Sophie LILLO, Monique MARTY, Christiane PRUVOST.

19^e arrondissement :

Martine HENRY, Michelle BAKANA, Laurent BENONY, Angélique DELAHAYE, Abédha CHECKMOUGAMMADOU, Zohra DOUNNIT, Rita KWOK, Muriel LE MILINAIRE, Béatrice LE QUÉRÉ, Véronique LORIOT, Marie-Suzanne N'GUESSAN, Fabienne MABONDO, Marie-Louise MAMBOLE, Antonie TALLY.

20^e arrondissement :

Gilles VENOT, Georgette BERDAH, Laurence BACHELARD, Linda CLUSAZ, Denise BERRUEZO, Mohamed DRIF, Fabienne BAUDRAND, Isabelle ERNAGA, Nadia AMIR, Marie Line GUINET, Djamilia MOULAY, Carima BELMOKTAR, Pierrette LAPINARD, Khaled BOUZAHAR, Mathieu FRIARD, Julien GUILLARD, Jacqueline DUBORT, Frédéric NIGAULT, Marc AMELLER.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- 1) au Préfet de la Région Ile-de-France et du Département de Paris ;
- 2) à Mmes et MM. les Maires d'arrondissement ;
- 3) au Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;
- 4) à Mmes les Directrices Générales et MM. les Directeurs Généraux des Services des Mairies d'arrondissement ;
- 5) à chacun des fonctionnaires nommément désignés à l'article 1^{er} ci-dessus.

Fait à Paris, le 7 mars 2007

Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Fixation des modalités de candidature, de sélection et de financement des projets et de la composition du jury du Label Paris Co-développement Sud, édition 2007, de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 15 et 16 mai 2006, approuvant la création et les modalités d'attribution du Label Paris Co-développement Sud,

Vu le budget primitif 2007 adopté par le Conseil de Paris en date des 11, 12 et 13 décembre 2006,

Arrête :

Article premier. — Compte tenu des premiers résultats, positifs, du Label Paris Co-développement Sud créé en 2006, la Ville de Paris décide de programmer une seconde édition de cet appel à projets sur l'année 2007.

Art. 2. — L'enveloppe consacrée à l'édition 2007 du Label Paris Co-développement Sud est de 100 000 €.

Art. 3. — L'édition 2007 du Label Paris Co-développement Sud a pour objet de soutenir des projets de co-développement, c'est-à-dire des projets contribuant à la fois au développement de pays défavorisés et à l'intégration de Parisiens originaires de ces mêmes pays.

Art. 4. — Les projets qui seront sélectionnés devront :

— Comprendre un volet consacré au développement d'une localité ou d'une région d'où sont originaires les migrants résidant en France impliqués dans le projet,

— Proposer des activités sur Paris, en lien avec le volet « développement » ci-dessus, qui servent un objectif d'intégration des populations étrangères,

— Etre conçu dans le cadre de partenariats innovants, tant avec des opérateurs d'appui reconnus au Nord qu'avec des acteurs nationaux et locaux au Sud.

Art. 5. — Seront exclus du Label Paris Co-développement Sud les projets :

— Ayant un caractère politique, partisan ou confessionnel ;

— Consistant à financer majoritairement des déplacements ;

— Revenant à subventionner une entreprise privée ;

— Ayant déjà obtenu ou susceptibles d'obtenir un autre financement de la Ville de Paris.

Art. 6. — Peuvent faire acte de candidature au Label Paris Co-développement Sud, les associations de migrants et autres associations de solidarité internationale qui travaillent de manière étroite avec des Parisiens d'origine étrangère.

Le siège des associations candidates devra être localisé à Paris.

Art. 7. — Les projets éligibles pourront être localisés dans tout pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Océanie, à l'exception du Japon, de la Corée du Sud, de Singapour, de la Thaïlande, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que de ceux connaissant des conflits ou à l'encontre desquels des réserves diplomatiques majeures sont formulées.

Art. 8. — Les dossiers de candidature, dactylographiés, seront établis selon les modèles fournis par les services de la Ville de Paris.

Ils devront être adressés à la Ville de Paris (Label Paris Co-développement Sud, Délégation Générale aux Relations Internationales, 9, place de l'Hôtel de Ville, 75196 Paris Cedex 04), avant le 14 août 2007, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 9. — Les labels seront décernés par un jury composé comme suit :

— Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris chargé des relations internationales et de la francophonie,

— Khédidja BOURCART, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires,

— Patrick BLOCHE, Président du Groupe Socialiste et Radical de Gauche au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Jean VUILLERMOZ, Président du Groupe Communiste au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Georges SARRE, Président du Groupe Mouvement Républicain et Citoyen au Conseil de Paris, ou son représentant,

— René DUTREY, Président du Groupe Les Verts au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Didier BARIANI, Président du Groupe Union pour la Démocratie Française au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Françoise DE PANAFIEU, Présidente du Groupe Union pour un Mouvement Populaire au Conseil de Paris, ou son représentant,

— Stéphane VISCONTI, Délégué Général aux Relations Internationales,

— Claude LANVERS, Délégué à la Politique de la Ville et à l'Intégration,

— Henri ROUILLE D'ORFEUIL, Président de Coordination SUD,

— Chansamone VORAVONG, Président du FORIM,

— Deux représentants du Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires.

Le Jury pourra en outre comprendre quelques personnes du monde universitaire et associatif maîtrisant les questions de co-développement.

Les décisions du jury seront sans appel.

Art. 10. — Les labels seront officiellement octroyés au courant du mois de novembre 2007, mois connu pour la tenue annuelle de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Art. 11. — Le montant de l'aide financière sera compris entre 3 000 et 15 000 €, en fonction de l'intérêt et du coût des projets ; dans tous les cas, l'aide ne dépassera pas 50 % du budget du projet.

Art. 12. — Une convention entre la Ville de Paris et chacun des lauréats fixera l'objet, le montant de l'aide, les modalités de versement, ainsi que les obligations des deux parties.

En cas de non-respect des obligations mentionnées au présent arrêté et dans la convention, ou dans le cas où l'aide financière de la Ville de Paris n'aurait pas été utilisée dans le but pour lequel elle a été octroyée, le bénéficiaire devra restituer l'intégralité de la somme à la Ville de Paris.

Art. 13. — Le Secrétariat du Label Paris Co-développement Sud est assuré par la Délégation Générale aux Relations Internationales, conjointement avec la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration.

Art. 14. — Le Délégué Général aux Relations Internationales et le Délégué à la Politique de la Ville et à l'Intégration sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Secrétaire Général de la Ville de Paris

Pierre GUINOT-DELÉRY

Modification de la composition du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu l'arrêté du 28 février 1996 portant création du conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2001 modifié, portant reconduction et changement de dénomination du Conseil du Patrimoine privé de la Ville de Paris, et en particulier son article 5 ;

Arrête :

Article premier. — M. Roland PEYLET, Conseiller d'Etat, est nommé, à compter du 20 mars 2007, Président du Conseil du Patrimoine, en remplacement de M. François STASSE, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mars 2007

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-031 portant création d'une zone 30 à l'intérieur des limites du quartier vert « Marais », à Paris 4^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-4, R. 411-8 et R. 413-1 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des usagers de l'espace public, de limiter la vitesse à 30 km/h dans plusieurs voies du 4^e arrondissement, en instituant une « zone 30 » dans le quartier vert « Marais » ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une « zone 30 » dans le quartier vert dénommé « Marais », à Paris 4^e, délimité comme suit :

— rue Saint-Antoine : entre la rue de Turenne et la rue de Sévigné ;

— rue de Rivoli : entre la rue de Sévigné et la rue du Renard ;

— rue du Renard : entre la rue de Rivoli et la rue Simon Le Franc ;

— rue Beaubourg : entre la rue Simon Le Franc et la rue Rambuteau ;

— rue Rambuteau : entre la rue Beaubourg et la rue des Archives ;

— rue des Francs-Bourgeois : entre la rue des Archives et la rue de Turenne ;

— rue de Turenne : entre la rue des Francs Bourgeois et la rue Saint-Antoine.

Art. 2. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 21 août 1995 susvisé, limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété par les voies et portions de voies suivantes situées à l'intérieur ou dans le périmètre du quartier vert créé à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- rue Malher ;

- rue Pavée ;

- rue Ferdinand Duval ;

- rue des Ecoffes ;

- rue Vieille du Temple : entre la rue des Francs Bourgeois et la rue de Rivoli ;

- rue des Mauvais Garçons ;

- rue du Temple : entre la rue de Rivoli et la rue Rambuteau ;

- rue Pecquay ;

- rue des Blancs-Manteaux ;

- rue du Marché des Blancs-Manteaux ;

- rue du Plâtre ;

- rue Pierre au Lard ;

- rue Sainte Croix de la Bretonnerie ;

- square Sainte Croix de la Bretonnerie ;

- rue de Moussy ;

- rue du Roi de Sicile ;

- rue Simon le Franc ;

- rue Geoffroy L'Angevin ;

- rue Aubriot ;

- rue des Guillemites ;

- rue du Bourg Tibourg ;

- rue de la Verrerie : entre la rue du Renard et la rue Vieille du Temple ;

- rue des Archives : entre la rue de Rivoli et la rue Rambuteau ;

- rue de Sévigné : entre la rue de Jarente et la rue des Francs-Bourgeois ;

- rue de Jarente ;

- rue d'Ormesson ;

- rue Necker ;

- rue Caron ;

- rue des Rosiers : entre la rue Malher et la rue Ferdinand Duval ;

- rue des Hospitalières Saint-Gervais.

Art. 3. — Les voies citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ne sont que périmétriques à cette zone « 30 » et ne sont pas concernées par les limitations de vitesse à 30 km/h.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Pour le Maire de Paris

et par délégation,

L'Adjoint au Maire

chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-035 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Rodier, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-1, R. 110.2, R. 411-4, R. 411-8 et R. 413-1 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public, notamment celle des écoliers fréquentant le groupe scolaire situé au n° 30, rue Rodier, à Paris 9^e, par l'instauration d'une limitation de vitesse dans cette voie ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé du 21 août 1995, limitant la vitesse à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété comme suit :

9^e arrondissement :

— Rodier (rue) : depuis la rue de La Tour d'Auvergne vers et jusqu'à la rue de l'Agent Bailly.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-024 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique avenue Paul Appell, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, pour les travaux de dévoiement d'une canalisation gaz souterraine avenue Paul Appell, à Paris 14^e arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre des travaux R.A.T.P. relatifs à l'extension de la ligne 4 du métro, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 30 mars 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique jusqu'au 30 mars 2007 inclus dans la voie suivante de Paris 14^e arrondissement :

— Paul Appell (avenue) : côté impair, le long de la façade du n° 11 au n° 13 (4 places de stationnement) ;

— Paul Appell (avenue) : côté impair, le long du terre plein central en vis-à-vis des n° 11 à 13 (4 places de stationnement) ;

— Paul Appell (avenue) : côté pair, du n° 12 au n° 14 (4 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-049 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie dans plusieurs voies du 15^e arrondissement, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 19 mars au 9 avril 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 15^e arrondissement :

— Léon Lhermitte (rue) : en vis-à-vis du n° 1 ;

— Théophraste Renaudot (rue) : au droit du n° 2 et en vis-à-vis du n° 2 ;

— Croix-Nivert (rue de la) : au droit du n° 101 ;

— Entrepreneurs (rue des) : au droit du n° 118.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 19 mars et jusqu'à la fin des travaux prévue le 9 avril 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-050 réglementant, à titre provisoire, la circulation place du Général Beuret, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une exposition de peinture place du Général Beuret, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de la manifestation qui se déroulera du 1^{er} au 2 avril 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La place du Général Beuret dans sa partie comprise entre les n° 2 à 8 et entre les numéros pairs et le terre-plein central, à Paris 15^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée de la manifestation qui se déroulera du 1^{er} au 2 avril 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur divisionnaire des Travaux,
Adjoint au Chef de la 3^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence LATOURNERIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-054 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de l'Avre, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de réfection de la chaussée rue de l'Avre, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonneront du 26 mars au 17 avril 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Avre (rue de l') : côté impair sur toute la longueur.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 26 mars et jusqu'à la fin des travaux prévue le 17 avril 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur divisionnaire des Travaux,
Adjoint au Chef de la 3^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence LATOURNERIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-055 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de l'Avre, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de réfection de la chaussée rue de l'Avre, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 16 au 17 avril 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de l'Avre, à Paris 15^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 16 au 17 avril 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur divisionnaire des Travaux,
Adjoint au chef de la 3^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence LATOURNERIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-015 prorogeant les dispositions de l'arrêté STV 7/2006-102 du 8 novembre 2006 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Edouard Lockroy, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté STV 7/2006-102 du 8 novembre 2006 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale, dans la rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11^e arrondissement ;

Considérant que dans le cadre des travaux de voirie entrepris rue Edouard Lockroy, il est nécessaire de modifier les dispositions de l'arrêté municipal précité du fait du retard pris dans la date d'achèvement des travaux ;

Considérant qu'il convient de prolonger les travaux jusqu'au 31 mai 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté municipal n° STV 7/2006-102 du 8 novembre 2006 sont modifiées comme suit concernant la rue Edouard Lockroy, à Paris 11^e :

— Sens unique depuis l'avenue de la République vers et jusqu'à la rue Jean-Pierre Timbaud.

Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 mai 2007 inclus.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 sont suspendues en ce qui concerne la rue Edouard Lockroy jusqu'au 31 mai 2007 inclus.

Art. 3. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*
Eric LANNOY

Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes (1023) et d'avances (023) du service technique des transports automobiles municipaux en date du 7 février 2001.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 février 2007, l'arrêté du 7 février 2001 est modifié comme suit :

Article 2 — *Remplacer* les mots « Direction des Moyens Généraux » par les mots « Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports ».

Article 5 — Les recettes désignées à l'article 4 peuvent être encaissées selon les modes de recouvrement suivants : en numéraire, par chèque bancaire ou assimilé, par carte bancaire pour tout montant égal ou supérieur à 15 €.

Le reste sans changement.

Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle n° 63 de 1836 accordée au sein du Cimetière de Père-Lachaise.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2213-24 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant Règlement général des cimetières parisiens, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession accordant le 4 février 1836 à Mme Veuve MERCOEUR née AUMAND Adélaïde, une concession perpétuelle numéro 63 au cimetière du Père-Lachaise ;

Vu le procès-verbal dressé le 15 janvier 2007 constatant l'état de péril du monument et du danger qu'il présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 25 mars 2001 donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure adressée le 7 février 2007 est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — Le monument érigé sur la concession perpétuelle numéro 63 accordée le 4 février 1836 au cimetière du Père-Lachaise à Mme Veuve MERCOEUR née AUMAND Adélaïde est déclaré en état de péril.

Art. 2. — La démolition de ladite concession sera entreprise sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris.

Les matériaux et objets provenant de cette sépulture seront déposés dans un lieu désigné par la Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise.

Art. 3. — La Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières
Pascal-Hervé DANIEL

Arrêté de péril relatif à la concession centenaire n° 147 de 1946 accordée au sein du Cimetière du Père-Lachaise.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2213-24 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant Règlement général des cimetières parisiens, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession accordant le 16 août 1946 à M. Henri BARRÉ une concession centenaire numéro 147 au cimetière du Père-Lachaise ;

Vu le procès-verbal dressé le 31 janvier 2007 constatant l'état de péril du monument et du danger qu'il présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 25 mars 2001 donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure adressée le 7 février 2007 est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — Le monument érigé sur la concession centenaire numéro 147 accordée le 16 août 1946 au cimetière du Père-Lachaise à M. Henri BARRÉ est déclaré en état de péril.

Art. 2. — La démolition de ladite concession sera entreprise sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris.

Les matériaux et objets provenant de cette sépulture seront déposés dans un lieu désigné par la Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise.

Art. 3. — La Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières
Pascal-Hervé DANIEL

Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle n° 322 de 1871 accordée au sein du Cimetière du Père-Lachaise.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2213-24 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant Règlement général des cimetières parisiens, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession accordant le 26 août 1871 à Mme Veuve ROVILLAIN née LAMBERT Clémence, une concession perpétuelle numéro 322 au cimetière du Père-Lachaise ;

Vu le procès-verbal dressé le 15 janvier 2007 constatant l'état de péril du monument et du danger qu'il présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 25 mars 2001, donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure adressée le 7 février 2007 est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — Le monument érigé sur la concession perpétuelle numéro 322 accordée le 26 août 1871 au cimetière du Père-Lachaise à Mme Veuve ROVILLAIN née LAMBERT Clémence est déclaré en état de péril.

Art. 2. — La démolition de ladite concession sera entreprise sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris.

Les matériaux et objets provenant de cette sépulture seront déposés dans un lieu désigné par la Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise.

Art. 3. — La Conservatrice du cimetière du Père-Lachaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières
Pascal-Hervé DANIEL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité frigoriste ouvert à partir du 12 février 2007 pour 1 poste.

- 1 — M. CAILLON Sylvain
- 2 — M. LANTERI Sébastien
- 3 — M. PETIT BERT Murat
- 4 — M. TEXEIRA Henrique.

Arrête la présente liste à quatre (4) noms.

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Le Président du Jury

Jacques BESSE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité frigoriste ouvert à partir du 12 février 2007 pour 1 poste.

- 1 — M. WASILEWSKI Frédéric.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Le Président du Jury

Jacques BESSE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 février 2007 pour 3 postes.

- 1 — M. GAUTHEY Kévin
- 2 — M. KAMARA Sidé
- 3 — M. LY Christophe
- 4 — M. OMEZZINE Saber
- 5 — M. OV Ivmor
- 6 — M. PALISSE Patrick
- 7 — M. SOLVAR Christophe.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

Le Président du Jury

Joël GEOFFROY

Direction des Ressources Humaines. — Nom du (de la) candidat(e) autorisé(e) à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 février 2007 pour 3 postes.

- 1 — M. KERKENI Saber.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

Le Président du Jury

Joël GEOFFROY

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un agent en qualité de délégué permanent du syndicat C.F.D.T.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la demande du syndicat C.F.D.T. du 5 janvier 2007 relative à la décharge totale de service pour raison syndicale de Mme Françoise SAILLANT, adjointe administrative, SOI 1061542 ;

Arrête :

Article premier. — Il est pris acte de la désignation comme déléguée permanente du syndicat C.F.D.T. de Mme Françoise SAILLANT, adjointe administrative.

Toutes facilités pour l'exécution de sa mission seront accordées à Mme Françoise SAILLANT qui continuera à être rémunérée par l'administration.

Art. 2. — L'intéressée est rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des personnels administratifs et techniques).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté à compter du 12 mars 2007.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un représentant du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 4 (secrétaire administratif) — Décision.

Conformément au décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié et à l'article 6 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, Mme OGER Christine, candidate non élue de la liste C.G.T. et du groupe 2 est nommée représentante suppléante en remplacement de Mme Maryse MATHIEU de la liste 4 du groupe 2, démissionnaire.

Fait à Paris, le 13 mars 2007

Pour le Directeur des Ressources Humaines

*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Election présidentielle — Scrutin des 22 avril et 6 mai 2007. — Inscription sur les listes électorales en dehors de la période de révision. — Rappel.

A l'occasion de l'élection présidentielle qui interviendra les dimanches 22 avril et 6 mai 2007, et en application des dispositions des articles L. 30 et suivants du Code électoral, certaines catégories de citoyens peuvent se faire inscrire sur les listes électorales malgré la clôture, depuis le 31 décembre 2006, des délais d'inscription. Il leur suffit de déposer avant le 12 avril 2007 une demande auprès de la Mairie ou du Tribunal d'Instance de l'arrondissement de leur domicile ou de leur résidence. Ces demandes doivent être accompagnées d'une pièce d'identité pouvant éventuellement prouver la nationalité française et de tout document probant permettant de justifier d'une part, d'une attache physique — domicile, résidence — avec l'arrondissement, d'autre part, de l'appartenance à l'une des situations ci-dessous indiquées.

Il s'agit :

— des jeunes gens qui remplissent la condition d'âge de 18 ans depuis le 1^{er} janvier 2007 et au plus tard le 21 avril 2007 et n'ont pas déjà été inscrits à un autre titre ;

— des fonctionnaires et agents des administrations publiques civiles ou militaires, mutés, renvoyés dans leur foyer ou admis à la retraite après le 31 décembre 2006 et au plus tard le 21 avril 2007, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux ;

— des personnes ayant recouvré, après le 31 décembre 2006 et au plus tard le 21 avril 2007, l'exercice du droit de vote dont elles avaient été privées par l'effet d'une décision de justice ;

— des personnes ayant acquis la nationalité française par déclaration ou manifestation expresse de volonté et ont été naturalisées postérieurement au 31 décembre 2006 et au plus tard le 21 avril 2007.

Toutes informations concernant ces modalités exceptionnelles d'inscription peuvent être données dans les vingt mairies d'arrondissement, du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 17 h, et le jeudi jusqu'à 19 h 30.

Ces renseignements peuvent également être obtenus auprès de « PARIS INFO MAIRIE » — numéro d'appel unique des services municipaux — au 39 75, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, le samedi de 8 h 30 à 13 h.

DEPARTEMENT DE PARIS

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Régie d'avances et de recettes du Service d'Accueil Familial Départemental de Montfort l'Amaury — Modification de l'arrêté du 18 janvier 2007 désignant le régisseur et le mandataire suppléant.

Par arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 18 janvier 2007, Mme Nathalie STEYAERT (SOI 1 025 536), adjoint administratif principal à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives, Service de l'Accueil Familial du Département de Paris de Montfort l'Amaury, sis 8, rue de Versailles, 78490 Montfort-l'Amaury, est nommée dans ses fonctions de régisseur de la régie d'avances et de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congés, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme STEYAERT sera remplacée par Mme Monique MARTIN ROLLAND (SOI 2008221), agent administratif du même service.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Modification des arrêtés constitutifs de régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Alençon, de Bellême, d'Enghien, d'Antony, d'Auxerre, de Sens et d'Ecommoy du 10 janvier 2002.

Par arrêtés du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 1^{er} mars 2007, les arrêtés constitutifs de régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Alençon, de Bellême, d'Enghien, d'Antony, d'Auxerre, de Sens et d'Ecommoy du 10 janvier 2002 ont été modifiés afin, d'une part, de relever le plafond d'avance du fait de l'augmentation des dépenses, d'autre part, de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants.

Le mot « suppléant » sera désormais remplacé par les mots « mandataire suppléant ».

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 55 000 € pour Antony, 40 000 € pour Auxerre, 44 000 € pour Bellême, 44 000 € pour Alençon, 31 500 € pour Enghien, 39 000 € pour Sens et 31 000 € pour Ecommoy.

Ce montant pourra temporairement être augmenté d'une avance exceptionnelle dans la limite de 8 000 € pour Antony, 6 000 € pour Auxerre, 7 000 € pour Bellême, 6 700 € pour Alençon, 4 700 € pour Enghien, 6 000 € pour Sens et 4 000 € pour Ecommoy.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Modification des arrêtés de régisseur et de mandataire suppléant des régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Alençon, de Bellême, d'Enghien et d'Ecommoy.

Par arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 1^{er} mars 2007, les arrêtés de régisseur et de mandataire suppléant des régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Alençon, de Bellême, d'Enghien et d'Ecommoy ont été modifiés afin de prendre en compte l'augmentation des fonds manipulés en régie et des dispositions de l'instruction ministérielle du 21 avril 2006.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Modification des arrêtés de régisseur et de mandataire suppléant des régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Antony, de Sens et d'Auxerre.

Par arrêtés du Maire de Paris, Président du Conseil Général de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 1^{er} mars 2007, les arrêtés de régisseur et de mandataire suppléant des régies d'avances et de recettes des Services d'Accueil Familiaux Départementaux d'Antony, de Sens et d'Auxerre ont été modifiés afin de prendre en compte le relèvement du montant de cautionnement et du taux de l'indemnité annuelle de responsabilité ainsi que les dispositions de l'instruction ministérielle du 21 avril 2006.

Fixation des tarifs journaliers 2007 afférents à la dépendance de l'établissement Club Montsouris situé 18 bis-20, rue d'Alésia, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2007 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement Club Montsouris sis 18 bis-20, rue d'Alésia, 75014 Paris, établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit :

- G.I.R. 1 et 2 : 21,79 € T.T.C.,
- G.I.R. 3 et 4 : 13,83 € T.T.C.,
- G.I.R. 5 et 6 : 5,87 € T.T.C.

Art. 2. — Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2007.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2007/47/D/104 portant délégation de signature du Directeur du groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal.

Le Directeur du groupe hospitalier
Lariboisière-Fernand Widal,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R. 7163-11 et R. 716-3-20,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 donnant délégation de compétence de personnes responsables des marchés aux directeurs d'hôpitaux, groupes hospitaliers, services généraux et du siège,

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2006-2229-lbf-8 en date du 30 novembre 2006,

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée aux agents suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- M. Pierre KORMANN, adjoint au directeur ;
- Mme Patricia RUCARD, directeur adjoint ;
- Mme Marinette OLIVIER-THOMAS, directeur adjoint ;
- M. Alain LE HEN, ingénieur en chef ;
- Mme Lovely GAMIETTE, attachée principale d'administration hospitalière ;
- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur informatique — chargé de mission niveau II ;
- Mme Solange LE BLAY, attachée d'administration hospitalière ;
- Mme Olivia CORTOT, directeur adjoint ;
- M. Pierre FIRMERY, ingénieur subdivisionnaire.

Art. 2. — La présente délégation s'applique pour l'achat des fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 5 de l'arrêté de délégation de compétence n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004 et conformément à l'arrêté n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006, en ce qui concerne les opérations de travaux.

Art. 3. — L'arrêté de délégation de signature n° 2006-2229-lbf-8 en date du 30 novembre 2006 est abrogé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Marie-Christine GRENOUILLEAU

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-20250 fixant la composition nominative de la Commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police — Modificatif.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en date du 16 septembre 1992 relatif à la Commission départementale d'action sociale et au Réseau départemental d'action sociale du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, modifié par l'arrêté du 23 septembre 1996 et par l'arrêté du 6 avril 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1994 modifié par les arrêtés n° 2003-15303 du 12 mars 2003, n° 2003-16249 du 9 septembre 2003 et n° 2004-17074 du 27 janvier 2004, portant composition de la Commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-17196 du 26 février 2004 fixant la composition nominative de la Commission locale d'action sociale de la Préfecture de Police, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 04-03100 du 5 mai 2004, n° 2004-17597 du 21 juin 2004, n° 2004-18135 du 22 novembre 2004, n° 2004-18299 du 28 décembre 2004, n° 2005-20043 du 24 janvier 2005, n° 2005-20104 du 1^{er} février 2005, n° 2005-20774 du 5 août 2005, n° 2005-21163 du 28 décembre 2005 et n° 2006-21060 du 27 septembre 2006 ;

Vu la lettre du 9 novembre 2006 de Mme Corinne PICOTIN, présidente du conseil d'administration de la Société Mutualiste du Personnel de la Police Nationale (S.M.P.P.N.) ;

Vu la lettre du 1^{er} décembre 2006 de Mme Liliane PEYRODES, secrétaire générale de l'Œuvre des orphelins de la Préfecture de Police (O.O.P.P.) ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — L'article II — titre I — de l'arrêté préfectoral n° 2004-17196 du 26 février 2004 est modifié comme suit :

I — Représentants des personnels de la Police Nationale :

— Au titre de la Société Mutualiste du Personnel de la Police Nationale (S.M.P.P.N.) :

Titulaire :

- M. Yannick JUSTIN.

Suppléant :

- M. Patrick GENTIL.

Art. 2. — L'article III de l'arrêté préfectoral n° 2004-17196 du 26 février 2004 est modifié comme suit :

— Au titre de l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de Police (O.O.P.P.) :

Titulaire :

- Mme Liliane PEYRODES.

Suppléant :

- M. Daniel FALLOT.

Le reste sans changement.

Art. 3. — Le Préfet, Directeur du Cabinet et le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2007-20253 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Bruno MAREY, né le 12 juillet 1959, Commandant de police à l'emploi fonctionnel à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Pierre MUTZ

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité serrurerie du 30 janvier 2007.

Liste principale :

CARPENTIER Pascal

NDIAYE Samba.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Nom du candidat déclaré admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité serrurerie du 30 janvier 2007.

MOREL Wilfried.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité électricité du 30 janvier 2007.

Liste principale :

TRINH-VAN Jean-Louis.

Liste complémentaire :

ABDALLAH YOUSOUF Hamid.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité électricité du 30 janvier 2007.

Liste principale :

PALISSE Patrick.

Liste complémentaire :

LOUKAKOU Magloire

PEROUMAL David.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Nom du candidat déclaré admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité maintenance des bâtiments du 30 janvier 2007.

PERNY Martial.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier interne de la Préfecture de Police spécialité plomberie du 30 janvier 2007.

Liste principale :

BRONCHART Rodolphe.

Liste complémentaire :

MONDESIR Eddie

BOUSSALAH Younes.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Nom du candidat déclaré admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité froid et climatisation du 30 janvier 2007.

GUILLAUME Jean-Paul.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours de maître ouvrier externe de la Préfecture de Police spécialité mécanique automobile du 30 janvier 2007.

Liste principale :

DUFRAISSE Patrick.

Liste complémentaire :

MARNIER Sébastien.

Fait à Paris, le 9 mars 2007

La Présidente du Jury

Solange MARTIN

Adresses d'immeubles en péril faisant l'objet d'arrêtés de mainlevée.

Les mesures prescrites dans l'arrêté de péril du 29 mars 2004 ayant été exécutées, il est prononcé en date du 28 février 2007 la mainlevée de cet arrêté de péril concernant l'immeuble sis 132, rue du Temple, à Paris 3^e.

Les mesures prescrites dans l'arrêté de péril du 7 juin 2005 ayant été exécutées, il est prononcé en date du 21 février 2007 la mainlevée de cet arrêté de péril concernant l'immeuble sis 14, rue des Coutures Saint Gervais, à Paris 3^e.

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris — Régie. — Délibérations du Conseil d'Administration du 9 janvier 2007.

Les délibérations prises par le Conseil d'administration de la Régie « Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris » (E.S.P.C.I.), lors de sa séance du mardi 9 janvier 2007, sont affichées sur les panneaux d'information réservés à cet effet au 10, rue Vauquelin, 75005 Paris en face du hall d'accueil de l'Espace des Sciences.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

— Délibération n° 1 : Approbation des statuts et documents annexes nécessaires à la création de la Fondation dénommée « Fondation de Recherche Transdisciplinaire du Vivant » et engagement de l'E.S.P.C.I. sur l'apport en capital. Adoptée avec 1 voix contre.

— Délibération n° 2 : Approbation de la convention constitutive du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur ParisTech ainsi que le projet de décret constitutif du P.R.E.S. en Etablissement Public de Coopération Scientifique (E.P.C.S.). Adoptée avec 1 abstention.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs (F/H) de la Ville de Paris. — Rappel.

Un concours interne suivi d'un stage probatoire sera ouvert à partir du 14 mai 2007 pour le recrutement de 4 élèves-ingénieurs à Paris ou en proche banlieue.

Ce concours est réservé aux fonctionnaires, agents non titulaires de droit public ou militaire, justifiant de 3 années de services publics (services militaires, interruptions d'activité non pris en compte).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 29 janvier au 29 mars 2007 inclus sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 29 mars 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

En cas de réussite à ce concours, les candidat(e)s devront effectuer obligatoirement :

- Un stage probatoire de 15 mois ;
- Une scolarité de 3 ans ;
- Un engagement de servir 8 ans.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal de la Commune de Paris. — Dernier rappel.

Un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du mercredi 25 avril 2007.

Peuvent faire acte de candidature, les techniciens supérieurs comptant au moins six mois d'ancienneté dans le 5^e échelon et justifiant de cinq années de services effectifs en cette qualité, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2007.

Le nombre de places offertes est fixé à 28.

Les candidatures, déposées ou expédiées et précisant l'option choisie, devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des personnels administratifs, techniques et non titulaires) au plus tard le lundi 26 mars 2007 date de clôture des inscriptions (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2007. — Dernier rappel.

Un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris, ouvert pour 44 postes, aura lieu à partir du 9 mai 2007.

Peuvent faire acte de candidature les secrétaires administratifs de classe normale de la Commune de Paris ayant atteint au moins le 7^e échelon de leur grade au 31 décembre 2007, ainsi que les secrétaires administratifs de classe supérieure.

Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs, techniques et non titulaires — B. 235 (2^e étage) — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — du lundi 26 février 2007 au lundi 2 avril 2007 inclus — de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Les inscriptions seront reçues du lundi 26 février 2007 au jeudi 5 avril 2007 inclus.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 5 avril 2007, 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 5 avril 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Caisse des Ecoles du 16^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint au chef des services économiques (F/H).

La Caisse des Ecoles du 16^e arrondissement recrute un adjoint au Chef des Services Economiques par voie statutaire ou contractuelle, emploi de catégorie B.

Placé(e) sous l'autorité directe du chef des Services Economiques et au sein d'une équipe de 7 personnes, il ou (elle) aura pour mission :

- assistance générale du Chef des Services Economiques dans la gestion de la Caisse des Ecoles ;
- d'encadrer le service du personnel et le service comptable ;
- de mettre en place et d'assurer le suivi des formations du personnel ;
- de participer à la passation des marchés et au suivi des marchés publics ;
- du contrôle de gestion/comptabilité analytique.

Profil du candidat :

- capacité d'encadrement ;
- connaissances en droit public, de la comptabilité publique et des marchés ;
- maîtrise de l'outil informatique (word-excel-access...) ;
- connaissance en gestion du réseau informatique appréciée ;
- sens de l'initiative et du contact humain.

Adresser curriculum vitae et lettre de motivation à : M. Le Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 45 04 31 61.

Bureau du Cabinet du Maire. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Poste : attaché auprès de la conseillère en charge du secteur « âges de vie ».

Contact : Mme AZEMA, chef du bureau du Cabinet du Maire — Téléphone : 01 42 76 52 48.

Référence : B.E.S. 07-G.03.03.

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 14416.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Plan de communication — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Métro Hôtel de Ville/R.E.R. Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de communication (H/F).

Contexte hiérarchique : rattaché(e) au délégué à la communication et ses adjoints.

Attributions : élaboration des plans de communications et définition des cahiers de charges pour des opérations liées aux différents thèmes de compétence de la Ville de Paris ; travail en étroite collaboration avec les cabinets des élus, les différentes directions, les services de la D.G.I.C. mais aussi avec les prestataires extérieurs (pour des prestations globales via les agences de communication, mais aussi pour des prestations spécifiques comme la création graphique, l'exécution, le flashage, l'impression, le façonnage, la distribution...) ; suivi et coordination des opérations des budgets et de l'analyse de la demande à la mise en œuvre des actions.

Conditions particulières : très grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation supérieure à la communication et/ou formation généraliste.

Qualités requises :

N° 1 : aisance rédactionnelle et capacité d'adaptation ;

N° 2 : sens de l'autorité et de la négociation ;

N° 3 : sens de l'organisation et de la conduite de projet.

Connaissances particulières : expérience similaire souhaitée.

CONTACT

Jean-François POYAU ou Gildas ROBERT ou Maxane LINDOR — D.G.I.C. — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 31/64 12/47 14.

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Service des Affaires Générales.

Poste : chargé de missions d'étude et analyse économique.

Contact : Mme MISKOLCZY, chef du service — Téléphone : 01 53 02 98 42.

Référence : B.E.S. 07-G.03.05.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction de la Diffusion Culturelle — Bureau des bibliothèques de la lecture publique et du multimédia.

Poste : adjoint au chef du bureau, responsable de la Section des Affaires Générales et Financières.

Contact : M. PILON, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 84 08.

Référence : B.E.S. 07-G.03.02/P07.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration ou d'ingénieur des travaux (F/H).

Service : Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Mission organisation et aménagement du temps de travail.

Poste : chargé de mission organisation et aménagement du temps de travail.

Contact : M. TZWANGUE, chef de la mission — Téléphone : 01 42 76 42 05.

Référence : B.E.S. 07-G.03.04.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 14468.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction des Ressources Humaines — Bureau des Affaires Générales — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 04 — Accès : métro Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé de la logistique et des travaux.

Attributions :

— encadrement de la section courrier/logistique de la D.R.H. ;

— établissement du plan de travaux et suivi des réalisations en collaboration avec les correspondants de la D.P.A. ;

— établissement et suivi du plan d'équipement en liaison avec les services de la D.R.H. ;

— organisation des opérations de logistique ;

— archives.

Conditions particulières : mobilité, pratique de l'informatique.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation scientifique et/ou technique.

Qualités requises :

N° 1 : sens des relations humaines et du contact ;

N° 2 : esprit d'initiative et d'organisation ;

N° 3 : bonnes connaissances techniques.

CONTACT

Hervé LARHER — Bureau B. 205 — Bureau des Affaires Générales — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 54 73.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 14448.

LOCALISATION

Direction de la Protection de l'Environnement — Service technique de l'eau et de l'assainissement — Division informatique et cartographie — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — Arrondt ou Département : 14 — Accès : Métro Alésia.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de la Division informatique et cartographie (H/F).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de chef du STEA.

Attributions : la Division informatique et cartographie du Service technique de l'eau et de l'assainissement assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'œuvre en matière informatique et télécom pour le STEA et ses deux sections de l'eau et de l'assainissement.

Missions :

— Projets : assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre, par achat ou en régie, de tous les projets de systèmes d'information et d'infrastructures spécifiques aux sections de l'eau et de l'assainissement ;

— Exploitation : garantir le bon fonctionnement des équipements informatiques et télécoms du service. Autant pour les postes clients d'extrémité que pour les serveurs informatiques et réseau/voix ;

— Cartographie : fournir les cartes et levés topographiques utiles au service ;

— Gestion administrative et financière : gestion budgétaire et comptable de la division avec ses deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Animation de l'équipe d'une quinzaine d'agents.

Le chef de la DIC détermine les choix techniques et financiers à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs et assure la cohésion du fonctionnement de l'ensemble des activités de la Division informatique et cartographie en relation avec les directions DSTI et DALIAT.

Conditions particulières : ce poste implique une spécialisation en informatique et télécommunications.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : informatique niveau bac + 5.

Qualités requises :

N° 1 : rigueur, organisation, méthode ;

N° 2 : capacité d'encadrement ;

N° 3 : goût partagé pour le projet et l'exploitation.

Connaissances particulières : connaissance de l'administration parisienne et des marchés publics.

CONTACT

M. Olivier JACQUE, ingénieur général, chef du STEA — Service technique de l'eau et de l'assainissement — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — Téléphone : 01 53 68 76 91/95 — Mél : olivier.jacque@paris.fr.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : chef de la Division informatique et cartographie — Service technique de l'eau et de l'assainissement — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris.

Contact : M. Olivier JACQUE, ingénieur général, chef du STEA — Téléphone : 01 53 68 76 91/95 — Mél : olivier.jacque@paris.fr.

Référence : intranet n° 14446 — Ingénieur des travaux.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur hygiéniste de la Commune de Paris (F/H).

Poste : conseiller en prévention des risques professionnels.

Contact : M. Christian NIEL (Téléphone : 01 53 01 71 73).

Référence : B.E.S. 07NM1203 — fiche intranet n° 14472.

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur hygiéniste de la Commune de Paris (F/H).

Poste : adjoint au chef du Bureau de prévention des risques professionnels.

Contact : M. Kamel BAHRI (Téléphone : 01 47 53 60 70 ou 01 47 53 60 71).

Référence : B.E.S. 07NM1303 — fiche intranet n° 14160.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.

Direction : Direction de l'Urbanisme.

Poste : chef du Bureau des opérations immobilières.

Contact : M. Jean Claude BOISSEAU — Sous-Directeur de l'action foncière — Téléphone : 01 42 76 33 08 ou M. Jean BOURILLON — adjoint au sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 35 93.

Référence : D.R.H./B.E.S. - DU 120307.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 13474.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Service de la communication — 35-37, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : métro Saint-Paul, Rambuteau.

NATURE DU POSTE

Titre : attaché de presse.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité directe de la responsable adjointe du Service de la communication, puis de la responsable du Service de la communication.

Attributions : Elaborer et mettre en forme les supports de communication presse : rédiger et diffuser les Dossiers de Presse et les Communiqués de Presse ; Assurer l'organisation matérielle et logistique des manifestations presse ; Participer à l'organisation des événements presse (conférences de presse, déjeuner de presse...) ; Créer et gérer le fichier presse ; Etre l'interface presse avec les établissements, Paris Bibliothèques, Paris musées, les services de la D.A.C. et la D.G.I.C. ; Traiter les demandes des journalistes selon les procédures en place (recherche de l'information au sein des services et application du processus de validation).

Conditions particulières : grande disponibilité, horaires variables.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Ecole d'attaché de presse ; Expérience professionnelle secteur culture.

Qualités requises :

N° 1 : excellent sens relationnel ;

N° 2 : très bonnes qualités rédactionnelles ;

N° 3 : rigueur et persévérance.

Connaissances particulières : EUDOWEB. La connaissance de logiciel de mise en page serait un plus, carnet d'adresse presse secteur culture.

CONTACT

Mme Chrystel BORTOLI, adjointe au responsable de la communication — Service de la communication — 35-37, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 88.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE